



Charte des équipes

PRÉAMBULE

L'association sportive du Golf de Moliets est dirigée par un bureau élu.

Le bureau a mis en place une commission sportive.

La Commission sportive gère et pilote les activités relatives :

- à l'organisation des compétitions
- à la définition de la politique sportive du club et à ses objectifs
- à la désignation des capitaines d'équipes
- à la formation des équipes engagées dans les compétitions officielles, le pro étant parfois sollicité à cet effet
- à l'inscription et aux déplacements des équipes selon le budget délégué par le bureau.

CONSTITUTION DES ÉQUIPES ET RÔLE DES CAPITAINES D'ÉQUIPES

Une équipe ne peut être constituée qu'à l'initiative de la commission sportive en relation avec les capitaines des équipes.

Une équipe dispose impérativement d'un capitaine ou référent dont le rôle est de :

- participer à l'élaboration de l'équipe
- jouer éventuellement dans l'équipe
- accompagner l'équipe
- assister aux briefings des compétitions
- assurer la répartition des frais de vie et de déplacement
- communiquer les retours d'informations au webmaster de l'AS pour la communication interne
(photos, commentaires résultats) .

SÉLECTION DES JOUEURS

La sélection des joueurs prend en compte les éléments suivants :

- l'index

- la forme du moment technique et physique
- les disponibilités aux dates des différentes compétitions
- les résultats récents
- ses services rendus au club
- l'état d'esprit du joueur et ses dispositions à la pratique du golf en équipe.
- son aptitude à respecter son capitaine , les arbitres et ses co-compétiteurs .

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Les joueurs des équipes représentent le club et bénéficient du soutien de l'Association Sportive.

Ils connaissent et acceptent les modalités de défraiement des déplacements.

Les joueurs participent à la vie et à l'animation du club, les championnats du club et postulent ou participent aux grands prix organisés à Moliets dans leurs catégories.

Ils concourent dans au moins dans l'année à une épreuve en dehors du club de Moliets et également à une compétition dans le mois précédant l'épreuve fédérale.

Ils participent dans la mesure de leurs disponibilités aux réunions de club, à l'encadrement de l'école de golf (de manière exceptionnelle) et également à l'intégration de jeunes et de nouveaux joueurs.

La commission sportive avec la validation du bureau a le pouvoir d'exclure des équipes tout joueur ou joueuse ne respectant pas les règles, l'éthique du golf ainsi que la charte sportive.

CHARTRE DES ÉQUIPES SPORTIVES DU GOLF DE MOLIETS

Tout membre d'équipe doit

- avoir une licence et un certificat médical à jour
- être membre de l'Association Sportive
- acquérir et porter les couleurs du club dans toutes les compétitions où il le représente
- être abonné auprès du gestionnaire du golf de Moliets et/ou privilégier le Golf de Moliets pour son activité sportive
- respecter l'étiquette, les bénévoles , les arbitres et les pros
- communiquer ses résultats, son état de forme, ses souhaits, ses disponibilités
- participer aux rassemblements organisés pour les équipes
- défendre avec conviction les couleurs de l'équipe en privilégiant les résultats de l'équipe
- aider et soutenir ses coéquipiers lors des compétitions
- respecter toute décision de capitaneat pendant et hors des championnats
- accepter qu'une équipe soit un collectif de joueurs de toutes séries, où chacun est sur un même pied d'égalité (y compris les remplaçants et les cadets)
- participer à des compétitions Open organisées par le Club

Les joueuses et les joueurs des équipes du Golf de Moliets connaissent et acceptent les termes de la charte sportive.

